

RISQUES MEDICAMENTEUX - MÉDICAMENTS - PUBLIÉ LE 05/02/2019 - MIS À JOUR LE 15/04/2021

Spécialités pharmaceutiques contenant du carbimazole ou du thiamazole (synonyme : methimazole) : (1) risque de pancréatite aiguë et (2) recommandation renforcée concernant la contraception

Lettre aux professionnels de santé

(1) Risque de pancréatite aiguë

- Des cas de pancréatite aiguë ont été rapportés après un traitement par carbimazole/thiamazole.
- En cas de pancréatite aiguë, le traitement par carbimazole/thiamazole doit être immédiatement interrompu.
- Etant donné qu'une nouvelle exposition peut entraîner une récidive de la pancréatite aiguë, avec un délai d'apparition écourté, ces médicaments ne doivent pas être administrés à des patients ayant des antécédents de pancréatite aiguë suite à la prise de carbimazole/thiamazole.

(2) Recommandation renforcée concernant la contraception

- L'hyperthyroïdie chez la femme enceinte doit être traitée de façon adéquate afin d'éviter la survenue de graves complications maternelles et fœtales.
- De nouvelles données issues d'études épidémiologiques et de cas rapportés confirment que le carbimazole/thiamazole est susceptible de provoquer des malformations congénitales en cas d'administration pendant la grossesse, en particulier au cours du premier trimestre et à des doses élevées.
- Les femmes en âge de procréer doivent utiliser une contraception efficace pendant le traitement par carbimazole/ thiamazole.
- Le carbimazole/thiamazole ne doit être administré pendant la grossesse qu'après une évaluation rigoureuse au cas par cas du rapport bénéfice/risque et uniquement à la plus petite dose efficace possible, sans ajout d'hormones thyroïdiennes.
- Si le carbimazole/thiamazole est administré au cours de la grossesse une surveillance étroite de la mère, du fœtus et du nouveau-né doit être mise en place.

Spécialités pharmaceutiques contenant du carbimazole ou du thiamazole (synonyme : methimazole) : (1) risque de pancréatite aiguë et (2) recommandation renforcée concernant la contraception - Lettre aux professionnels de santé